

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0060 Séance du Conseil : 07 AVRIL 2025
APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET PRINCIPAL	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 07 avril à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 01 avril 2025 à la Salle Albères – Siège Communautaire 3 Impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Jacques VILANOVE, Guy ESCLOPE, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Maria CABRERA donne procuration à Georges GUARDIA, Marie ARIZA donne procuration à Christian GRAU, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY.

Étaient absents/excusés :

Julie SANZ, Marie-Clémentine HERRE, Fabrice WATTIER, Marcel DESCOSSEY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 36

Nombre de suffrages exprimés : 40

Nombre de procurations : 3

Secrétaire de Séance :

Jacques VILANOVE

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250407-DL2025-0060-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

Réuni sous la présidence de M. Raymond PLA, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif 2024 – budget PRINCIPAL de la Communauté de communes Albères Côte-Vermeille Illibérés - dressé par M. Antoine PARRA, Président,

Etant précisé que, conformément à la loi, M. Antoine PARRA, Président de l'EPCI, s'est préalablement retiré de la séance au moment du vote.

Après s'être fait présenter les documents budgétaires, dont le résumé est détaillé ci-dessous :

Le compte administratif 2024 du budget PRINCIPAL soumis à approbation fait apparaître un résultat de clôture de 14 881 804,43-€, après avoir pris en compte les reports à nouveau de 0.15 ct du budget de la zone d'activité de Saint André et les 2.60-€ de l'ESAT des Micocouliers à Sorède.

Il s'établit comme suit :

- Résultat de la section de fonctionnement, y compris résultats antérieurs et zone d'activité : 8 745 684,29-€
- Résultat de la section d'investissement, y compris résultats antérieurs : 6 136 120,14-€

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Constate la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget PRINCIPAL de la Communauté de communes Albères Côte-Vermeille Illibérés pour l'année 2024,

Précise que les transferts ou intégration d'ordre seront réalisés sur les comptes 001 et 002 du budget 2025.

Approuve le compte administratif 2024 du budget PRINCIPAL lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET CDC						
LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		7 319 733,66 €		4 789 986,57 €		12 109 720,23 €
Opérations de l'exercice	52 571 261,09 €	53 997 211,57 €	9 061 314,88 €	10 407 445,85 €	61 632 575,97 €	64 404 657,42 €
Transfert ou intégration Résultat ordre				2,60 €	0,00 €	2,60 €
TOTAUX	52 571 261,09 €	61 316 945,23 €	9 061 314,88 €	15 197 435,02 €	61 632 575,97 €	76 514 380,25 €
Résultats de clôture		8 745 684,14 €		6 136 120,14 €		14 881 804,28 €
Restes à réaliser			8 503 455,48 €	2 495 078,68 €	8 503 455,48 €	2 495 078,68 €
TOTAUX CUMULES	52 571 261,09 €	61 316 945,23 €	17 564 770,36 €	17 692 513,70 €	70 136 031,45 €	79 009 458,93 €
RESULTATS DEFINITIFS		8 745 684,14 €		127 743,34 €		8 873 427,48 €

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 09/04/2025

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture**

Le 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes

Raymond PLA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

